
Résumé du discours de la députation du district de Montmarault qui annonce des dons patriotiques en argenterie, métaux et habillement, témoigne de la vente de biens d'émigrés et demande des subsistances, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours de la députation du district de Montmarault qui annonce des dons patriotiques en argenterie, métaux et habillement, témoigne de la vente de biens d'émigrés et demande des subsistances, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 145-146;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31911_t1_0145_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ont tant de peine à se mettre à la hauteur. Enfin ayant toujours marché dans les principes de la Montagne, j'ai fait la remise le premier dans mon district, de mes lettres de prêtrise, et j'ai ensuite renoncé à mes fonctions, toujours à dessein d'accélérer la bonne marche; le vrai moyen d'y coopérer seroit que tous mes confrères prisent la même route, laquelle ils prendront peut-être un peu plus tard, je me glorifie de l'initiative dans la démarche que je fais aujourd'hui.

Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, j'ai payé mon tribut à la patrie; des enfants, petits enfants s'élèvent pour la République, un fils unique enrôlé volontairement a essuyé sa part d'une grêle de balles à l'affaire de Bavay, n'étant pas armé.

Comme sexagénaire j'ai droit à la pension de mille livres, eh bien j'y renonce pour les offrir à la patrie et payer de cette manière ma quote-part des charges honorables pour un bon citoyen qui veut le salut de sa patrie; ma petite fortune a servi pour établir mes enfants, semblable au Pélican j'ai déchiré mes entrailles pour les alimenter et je me trouve actuellement presque sans ressource, je vous choisis pour faire le don de ma pension à la Convention. Vous me connaissez assez pour penser que mon action est dictée par un pur patriotisme, et qu'aucune idée de charlatanisme n'a occasionné ma démarche. Jusqu'alors j'ai toujours été des premiers à faire des sacrifices pour la chose publique et ça toujours été du meilleur de mon cœur.

J'ai l'honneur d'être avec fraternité,

Votre concitoyen »
S.S. BOUCHER.

21

Le citoyen Paraide, juge-de-paix du canton de la Mothe (1), district de la Réole, ci-devant notaire, écrit qu'il fait don à la patrie de son office, dont les titres sont au bureau de liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

22

Le citoyen Bermuska, de la commune de Sos, département de Lot-et-Garonne, fait un don patriotique de 1,000 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

23

Le représentant du peuple Garnier de Saintes écrit de Blois que la tranquillité y paroît solidement établie depuis que le masque dont le nommé Rochejeau s'étoit couvert pour oppri-

mer de vrais patriotes, lui a été arraché. A Blois, comme à Paris, le peuple est ardent ami de la République. La société populaire va se refondre; l'allégresse est universelle, et prouve que le peuple abhorre autant les intrigans qu'il déteste les rois et les prêtres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

Garnier, de Saintes, écrit de Blois, en date du 26 pluviôse, qu'à son arrivée dans cette commune, il a trouvé la société populaire dans un état de déchirement qui étoit commun à tous les habitants. Le parti des Sans-culottes luttoit contre une faction oppressive, dont un prêtre méchant et hypocrite étoit le chef. Dans ces circonstances, Garnier a ouvert des séances publiques, y a appelé le peuple et l'a harangué.

Chaque parti a été entendu librement et longuement. L'un étoit celui du peuple entier accusant avec vigueur quelques intrigans dont un nommé Rochejeau étoit le chef. Ce mauvais prêtre qui avoit égaré lui seul tous les autres n'a pu se blanchir, et il a été déclaré qu'il avoit perdu la confiance publique. Le calme et la joie règnent actuellement à Blois. Là, comme ailleurs on trouve des hommes qui n'aiment ni patrie ni liberté, mais les vrais Sans-culottes y sont, comme à Paris, amis ardents de la République, et ennemis terribles du crime et de l'intrigue (2).

24

Une députation du district de Montmarault annonce que ce district, outre 2,155 livres de cuivre dont l'envoi a été fait au département, ainsi que de 139 livres d'étain, il a, dans ses magasins, 8,248 livres de fer; et qu'il existe, dans ceux du comité de surveillance, 53 draps, 687 chemises, 90 paires de bas, une paire de guêtres, 6 serviettes, 5 paires de souliers, 35 cols, 85 liv. de charpie ou linge pour bandes, et 367 liv. en assignats, le tout provenant de dons patriotiques; que la société populaire a, dans sa caisse, 1,512 liv. destinés à armer et équiper un cavalier; qu'un nouvel envoi des dépouilles de la superstition, consistant en 169 mares 6 gros d'argenterie, est en ce moment en route pour la trésorerie nationale; que les autorités constituées sont en outre dépositaires de 24,031 liv. 4 s. en or ou argent monnoyé, une once 7 gros 12 grains en or de bijoux, 235 mares 7 onces 4 gros en argenterie, 3 mares 2 onces 5 gros en galons, le tout provenant principalement des offrandes civiques.

La même députation annonce que les contributions se paient exactement; que les biens d'émigrés se vendent beaucoup au-delà de l'estimation. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à prendre en prompt considération la situation fâcheuse où se trouve ce district par rapport aux subsistances (3).

Le président répond aux pétitionnaires, qui

(1) La Mothe-Landeron.

(2) P.V., XXXI, 329. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(3) P.V., XXXI, 329 et 378. Minute du P.-V. C 291, pl. 927, p. 17). Bⁱⁿ, 29 pluv., J. Sablier, n° 1147.

(1) P.V., XXXI, 330.

(2) J. *Matin*, n° 556; Bⁱⁿ, 29 pluv. (2^e suppl^l); *Audit. nat.*, n° 515; J. *Sablier*, n° 1147; J. *Fr.*, n° 512. Fien dans AULARD.

(3) Voir ci-après, même séance, n° 41.

sont admis à la séance; la mention honorable des dons et l'insertion au bulletin sont ensuite décrétées (1).

25

On reprend la lecture de la correspondance. Les représentans du peuple à Commune-Affranchie écrivent qu'ils continuent de frapper les ennemis de l'égalité sincère et de la raison publique. La liberté triomphera et ses légions dompteront tous les tyrans de la terre.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (2).

[Commune-Affranchie, 25 pluv. II] (3)

« Citoyens collègues, nous ne vous écrivons pas souvent, mais les événemens se succèdent ici avec une sévère uniformité. Nous rendons compte, chaque jour, au comité de salut public de nos opérations.

Elles ne cesseront d'être les conséquences rigoureuses des principes qui vous ont dicté le décret énergique, que vous avez rendu contre Lyon. Elles sont dans une correspondance intime avec la résolution forte, que le peuple a manifestée par votre organe, de faire servir cette ville rebelle d'exemple à toutes les communes qui voudroient imiter sa criminelle audace, et d'offrir à la postérité le tableau effrayant de ses vastes ruines, comme le témoignage terrible de sa colère républicaine et du pouvoir du peuple.

Vous avez rendu deux décrets qui fortifient déjà le ressort de tous les courages, de toutes les vertus, de toutes les espérances, en ajoutant au bien-être des armées, en augmentant leur solde d'un tiers, en assurant aux familles intéressantes de ceux qui se dévouent en présence de l'ennemi, le paiement de la dette sacrée qui ne leur étoit que promise et toujours ajournée.

Nous célébrons aussi des fêtes civiques, mais c'est en immolant à la justice du peuple, sans ménagement, sans exception, tous les ennemis de l'égalité et de la raison publique. Ses sortes de fêtes présentent au premier coup d'œil l'aspect funèbre des ruines et du néant; mais elles laissent à la méditation cette pensée consolante que les tombeaux de la domination, du vice et du crime renferment les germes féconds, les matrices vigoureuses d'une génération d'hommes libres. »

MÉAULLE, FOUCHÉ, LAPORTE.

(Applaudi.)

26

La société populaire de Conches fait passer l'état de ses divers dons patriotiques, consistant en 2 onces 3 gros et demi de bijoux, 41 marcs

(1) P.V., XXXI, 330. B^m, 29 pluv. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXI, 331.

(3) J. *Matin*, n° 556; B^m, 29 pluv.; *Rép.*, n° 60; J. *Sablier*, n° 1147; *Audit. nat.*, n° 513; C. *Eg.*, n° 549; J. *Paris*, n° 414. Extraits dans *Mon.*, XIX, 502; J. *univ.*, n° 1548; J. *Fr.*, n° 512; *Batave*, n° 369; J. *Mont.*, n° 97; F.S.P., n° 230; C. *univ.*, 30 pluv.; J. *Perlet*, n° 514; *Mess. soir*, n° 549. Résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 132.

7 onces 4 gros d'argent, un marc 6 onces 7 gros d'argent garni de pierres fausses, 2 marcs 7 onces un demi-gros de galons fins, une fontaine de cuivre du poids de 18 marcs, 1,040 liv. 2 s. en numéraire, 4,278 liv. en assignats, 43 chemises, 9 paires de bas, 2 mouchoirs de poche, 2 paires de guêtres, 6 paires de souliers 2 pistolets, 2 sabres, 2 fusils, dont l'un avec sa baïonnette et l'autre sans crosse, 2 gibernes avec leurs banderoles 3 baudriers, 2 cartouches, 24 balles, 4 livres de charpie, un habit d'uniforme, un hausse-col et une malle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Conches, 26 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans,

La Société populaire des Amis de la Montagne de Conches vote à la Convention nationale les plus sincères remerciemens de ce que par son décret du 19 pluviose, elle lui a rendu les dons patriotes qu'elle lui avoit envoyés à Paris au commencement du mois dernier pour lui présenter les offrandes civiques et qui ont été incarcérées par les manœuvres de l'aristocratie la plus calomnieuse et la plus effrontée (1). Comme elle a été privée de l'honneur de la mention de ses dons au Bulletin, elle vous adresse, Citoyens représentans, l'état tel qu'il a été déposé le 7 nivose au magasin général des dépouilles des églises en vous priant d'en prendre connoissance et de le faire connoître. Elle a frappé les plus grands coups au fanatisme pour l'établissement de ses séances dans le lieu où des ci-devant prêtres, qu'elle a chassé de son sein comme esclaves serviles des préjugés anciens, abusoient le peuple déjà depuis le retour de ses deux commissaires. La malveillance qui avoit osé troubler ses délibérations et déchirer des tableaux portant les emblèmes chéris de la Révolution, commence à ne plus lever la tête. Bientôt l'aristocratie descendra à côté du fanatisme dans la nuit du tombeau. Si la sagesse des représentans se hâte de séquestrer les biens des détenus, parents des émigrés, qui ont servi si longtemps à faire verser le sang de nos frères. Grâce aux travaux immortels de la Convention, la patrie est sauvée et Carthage va voir à ses portes les armées formidables de Rome triomphante et sur ses tours le drapeau tricolore. Ça va et ça ira! S. et F. »

CHERON (présid.), ROSSY, MULLER, PRÉVOST, P. CHARTIER.

27

Lecarpentier représentant du peuple, écrit de Port-Malo que l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté vient de se faire en cette commune; que l'argenterie des églises se recueille de toutes parts, et s'élève déjà à plus de 300 marcs; que l'argent monnoyé échangé s'élève à plus de 1,200 marcs; que la société populaire a ouvert une souscription pour les pauvres, qui donne en deux jours un résultat de plus de 30,000 livres; que les tailleurs ont

(1) P.V., XXXI, 331. B^m, 29 pluv. (2^e suppl^t).

(2) C 291, pl. 927, p. 28. Récépissé de dépôt (p. 29).